

IMMATRICULATION SA OU SAS (ou SASU) OU SNC

POUR LA SOCIETE

- [Imprimé M0 à télécharger](#)
- [Imprimé NDI à télécharger](#) (si déclaration relative au nom de domaine d'un site internet)
- 1 copie authentique des statuts (si notarié) ou 1 exemplaire original (si signature sous seing privé)
- 1 copie certifiée conforme des actes de nomination du président et éventuellement des autres dirigeants, s'ils ne sont pas désignés dans les statuts.
- 1 attestation bancaire du dépôt des fonds si apport en numéraire (date inférieure ou égale à la date de signature des statuts),
- Si le capital est constitué d'apports en nature, produire le rapport du commissaire aux apports en 1 exemplaire, daté et signé
- 1 liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux,
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du Journal ou une attestation de parution + le texte de parution) **Attention** : SNC : la page entière du journal.
- Le cas échéant, 1 exemplaire original du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature.

POUR LES DIRIGEANTS

- 1 photocopie de la carte d'identité (recto - verso) ou du passeport en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance (de moins de 3 mois) ou la copie du livret de famille entier certifiée conforme par la personne.
- 1 [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation datant de moins de 3 mois en original](#)
- 1 [Attestation sur l'honneur du statut du conjoint](#)
- 1 [Imprimé TNS](#) d'affiliation aux organismes sociaux (pour associés de SNC)
- Pour le commissaire aux comptes : lettre d'acceptation de fonction et attestation d'inscription à la CRCC et pièce d'identité si personne physique.
- Pour les personnes morales : extrait K Bis datant de moins de trois mois.
- 1 pouvoir du représentant légal en original s'il n'a pas signé lui-même les formulaires

POUR L'ETABLISSEMENT

SI CREATION

- 1 copie du bail au nom de la société à compter de la date de signature des statuts
- 1 Autorisation de domiciliation ou contrat de domiciliation à compter de la date de signature des statuts
- 1 chèque de **37,45 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI ACHAT

- 1 copie de l'acte de vente du fonds de commerce
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page entière) OU attestation de parution + texte de parution
- 1 copie du bail pour les murs
- 1 chèque de **69,56 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI LOCATION-GERANCE ou GERANCE-MANDAT

- 1 copie du contrat de location-gérance (enregistrée aux impôts si durée est indéterminée)
- 1 justificatif de l'insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du Journal ou une attestation de parution + le texte de parution).
- 1 chèque de **69,56 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI ACTIVITE REGLEMENTEE : [Plus d'informations](#)

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES](#)
Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés

➔ **DELAI POUR FAIRE LA FORMALITE** : dans le mois précédent ou dans les 15 jours qui suivent le début d'activité